

WUITHOM®

— So easy ! —

GANTS DE SOUDAGE



FABRIQUÉS EN ITALIE



GANTS MIG



MATIÈRE

Gants en cuir croûte

DIMENSIONS

Tailles 8, 9 ou 10

NORMES

EN12477 A/B, EN388 2132,
EN407 413X4X

LES PLUS

Résistants à l'inflammabilité, aux déchirures et aux perforations

APPLICATIONS

Protègent les mains du soudeur de l'abrasion et contre les petites projections de métal en fusion

DONNÉES PRODUITS



1 GANMIG419

8 - 9 - 10

Gants spéciaux pour la soudure MIG

Résistants aux déchirures, aux perforations, à l'inflammabilité, aux petites projections de métal en fusion, les gants MIG protègent les mains du soudeur de l'abrasion, des contacts électriques de courte durée et des coupures.

PAIRE

DÉCEMBRE 2017

ZI "LA CÔTE", N°1 MONTALIER - 33210 PREIGNAC - TÉL. : 05 56 63 68 88 - FAX : 05 56 63 68 80 - S.A.S. AU CAPITAL DE 150 000 € - RCS BORDEAUX B382 824 696 - N° SIRET 382 824 696 000 35 - NAF 4649Z

1

Le soudage est un processus d'assemblage pouvant gravement nuire à la santé du soudeur, sans cesse exposé aux dangers : rayonnements nocifs, chocs électriques, poussière, gaz et vapeurs toxiques, brûlures et projections de matières. C'est pourquoi, les vêtements de soudage ont été conçus en tenant compte des recommandations européennes, dans le cadre de la législation d'harmonisation technique, sanitaire et sécuritaire commune.

GÉNÉRAL

Les vêtements de protection WUITHOM® conviennent pour tous les procédés de soudage à l'arc (MMA, MIG/MAG, TIG, micro plasma, soudage par points, plasma et oxycoupage), de gougeage et de brasage. Selon les procédés, il appartient à l'utilisateur de choisir la protection la plus adaptée. Les vêtements de soudage ne sont pas adaptés en cas de propagation des flammes, d'exposition à d'importantes projections de métal en fusion ; de risques chimiques ; contre le froid ; contre les risques électriques prolongés ou tous autres usages mentionnés dans les risques de catégorie III de la directive européenne 89/686/CEE. Les caractéristiques de sécurité spécifiées se réfèrent uniquement aux vêtements correctement ajustés sur le porteur et en bon état. WUITHOM® décline toutes responsabilités en cas de dommages causés par une mauvaise utilisation du produit.

UTILISATION

Les vêtements de protection en coton ignifugé ou en cuir WUITHOM® protègent l'opérateur contre les contacts de courte durée avec la flamme, la chaleur radiante et contre les projections de métal en fusion émis lors des opérations de soudage. En cas de contact accidentel avec un conducteur électrique, les vêtements isolent l'opérateur contre des chocs électriques de courte durée jusqu'à 100V en courant continu. Les générateurs de soudage et de découpe peuvent délivrer des tensions plus élevées. Afin de réduire les risques, il est important de suivre les instructions de sécurité des appareils ! En cas de risque élevé de chocs électriques, des précautions supplémentaires doivent être prises. L'opérateur doit veiller à choisir une taille adaptée de vêtement et à ce que les fermetures soient closes et ajustées lors de son utilisation. Si du métal en fusion

colle sur le vêtement, l'utilisateur doit immédiatement retirer le vêtement. Chaque vêtement est adapté à certaines positions et conditions de travail. Il est de la responsabilité de l'opérateur d'identifier tous les risques et de porter des protections adaptées et supplémentaires si nécessaire. Les vêtements WUITHOM® sont conformes à la norme EN 11611. Le cas échéant, les vêtements peuvent être combinés avec d'autres équipements de protection certifiés. Les vêtements 2 pièces doivent être portés ensemble afin de fournir le niveau de protection indiqué.

PRÉCAUTIONS

Il convient avant chaque utilisation de contrôler que les vêtements soient en bon état. Si le vêtement est endommagé (coupures, perforations, trous), il est nécessaire de le remplacer. Les vêtements de protection doivent rester propres. Le niveau de protection sera réduit si les vêtements de protection sont contaminés par

des produits inflammables. Une forte teneur en oxygène dans l'air peut considérablement diminuer l'efficacité des vêtements de soudage contre la flamme. Des mesures de protection supplémentaires doivent être prises dans des espaces confinés avec une teneur élevée en oxygène. L'humidité, l'eau et la sueur peuvent réduire les propriétés isolantes électriques du vêtement.

STOCKAGE & ENTRETIEN

Les vêtements doivent être rangés dans leur emballage d'origine dans un endroit frais et sec, à l'abri de la poussière. Les vêtements en coton ignifugé peuvent être nettoyés à l'eau. Les propriétés des vêtements résisteront à 5 lavages à 40 °C avec des détergents standards (sans javel ni produits acides). La taille des vêtements peut changer après un lavage. Après le nettoyage, les vêtements doivent être inspectés. Le séchage et le repassage sont tolérés à une température inférieure à 95°C.

EN 11611

La norme EN 11611 spécifie les exigences de sécurité minimales des vêtements de protection, comprenant les cagoules, les tabliers, les manches et les guêtres, destinés à protéger le corps y compris la tête (cagoules) et les pieds (guêtres) durant des opérations de soudage et autres procédés techniques ayant des risques comparables. Les vêtements certifiés EN 11611 protègent l'opérateur contre les petites projections de métal en fusion, contre le contact de courte durée avec une flamme (≤ 2 sec), contre la chaleur radiante provenant de l'arc ($20 \text{ kW/m}^2 \geq 7$ sec) et à fournir un certain degré d'isolation électrique ($1,0 \times 10^5 \Omega$) en cas de contact accidentel avec un conducteur électrique jusqu'à 100 V en courant continu dans des conditions normales de soudage. EN 11611 spécifie deux classes de performance : la Classe 1 étant la plus faible et la Classe 2 la plus élevée.

EN 388

La norme EN 388 spécifie les exigences de sécurité, les niveaux de performance et le marquage des gants de protection concernant les agressions mécaniques par abrasion, coupure par lame, déchirure et perforation. Pour chaque type d'agression, une note de performance est attribué aux gants, comprise entre 0 et 5 (0 étant la note la plus faible).

EN 407

La norme EN 407 spécifie les exigences de sécurité, les niveaux de performance thermique et le marquage des gants de protection contre la chaleur et/ou le feu : inflammabilité, chaleur de contact, chaleur convective, chaleur radiante, petites projections de métal liquide ou grosses projections de métal en fusion. Pour chaque type d'agression, une note de performance est attribué aux gants, comprise entre 0 et 4 (0 étant la note la plus faible).

EN 12477

La norme EN 12477 spécifie les exigences de sécurité applicables aux gants de protection utilisés pour le soudage et le coupage manuel des métaux, et les techniques connexes. Les gants de protection pour soudeurs protègent les mains et les poignets contre les petites projections de métal fondu, l'exposition de courte durée avec la flamme, la chaleur radiante, la chaleur de contact et le rayonnement UV émis par l'arc. En outre, ils protègent contre les agressions mécaniques. EN 12477 spécifie deux classes d'utilisation : Type A plus résistant aux contraintes mécaniques et Type B plus souple pour une meilleure dextérité.